



**Commune de Follainville-Dennemont (Yvelines)**  
**extrait du registre des délibérations**  
**du conseil municipal**  
**séance du 21 mars 2026**

-----  
20h30 salle du conseil municipal  
Convocations en date du 16 mars 2026  
Présidence de Monsieur BOUREILLE Samuel

affichage en date 17 mars 2026  
nombre de conseillers : 19  
Présents : 18  
Votants : 18

-----  
**Étaient présents :**

Monsieur BOUREILLE Samuel, Maire

Madame LAINEL Cécile, Monsieur HIRCHY Claude, Madame SIRUGUE épouse MONTSERRAT, Monsieur MARTINS Francis, Madame STOECKEL Lisa, Monsieur EL MOUTTAKI Boubaker, Madame AIT AHMED Bonnie, Monsieur SCHOUTTETEN Pierre, Madame LEDOUX Claire, Monsieur DEMONTY Julien, Madame HINARD Jocelyne, Monsieur AMIOT Romain, Madame SIBILLEAU Ana, Monsieur GUITEL Florent, Monsieur LAVANCIER Sébastien, Madame LEDEBT LEBRUN Régine, Monsieur VINCENT Michel, conseillers municipaux

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Absents excusés :**

Madame LANGLOIS Yvanna

-----  
**Secrétaire de séance :** Madame STOECKEL Lisa est élue secrétaire de séance

-----  
**Délibération n°2026-02-03 : ELECTION DES ADJOINTS**

**Liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire**

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art L 2122-4, et L 2122-7-2 du CGCT)

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée Cette liste a été jointe au présent procès-verbal.

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du bureau

**Premier tour de scrutin**

**Se portent candidats :**

Liste : LAINEL Cécile :

- 1) Madame LAINEL Cécile
- 2) Monsieur HIRCHY Claude
- 3) Madame SIRUGUE épouse MONTSERRAT Maryline

4) Monsieur MARTINS Francis

**Résultats du premier tour de scrutin**

a.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b.	Nombre de votants (enveloppes déposées)	18
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d.	Nombre de suffrages blancs	3
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	15
f.	Majorité absolue	08

**Indiquer les nom et prénom  
De chaque candidat placé en tête  
De liste**

**nombre de suffrages obtenus**

*(ordre alphabétique)*

*en chiffres*

*en toutes lettres*

Liste LAINEL Cécile

15

quinze

**Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par

Madame LAINEL Cécile soit :

- 1) Madame LAINEL Cécile
- 2) Monsieur HIRCHY Claude
- 3) Madame SIRUGUE épouse MONTSERRAT Maryline
- 4) Monsieur MARTINS Francis

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Pour extrait conforme, le 23 mars 2026

Le Maire  
Samuel BOURBILLE

